

Pour en savoir plus ?

Contactez une ADIL (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement)

Adressez-vous au service logement de la métropole, la communauté d'agglomération, la communauté de communes ou la commune sur laquelle vous souhaitez investir

Parlez-en à un professionnel de l'immobilier : votre notaire, votre conseiller financier, les agences immobilières, les promoteurs immobiliers, les aménageurs et lotisseurs